



Provocation intolérable

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 mars 2007

Un grand café du centre d'Albi (Le Pontié) avait il y a quelque temps entendu donner le bon exemple en interdisant totalement d'y fumer avant même l'entrée en vigueur du décret Bertrand . Du coup, son concurrent (le Brussel's Café) situé en face de lui, trop heureux de récupérer les mécontents, souhaite depuis la bienvenue aux pauvres opprimés de la nicotine avec une affiche apposée sur la porte principale de l'établissement et représentant une cigarette allumée. Très malin, très fin, etc. Sauf que la loi française interdit la publicité pour le tabac. Pouvez-vous agir auprès du Brussel's Café pour le sommer d'arrêter là la provocation et le contraindre à retirer cette affiche sous peine de poursuites ?

Merci d'avance et bien à vous,

Réponse :

Demandez à notre service de **mise en demeure** de vous faire parvenir la liste des renseignements qui nous sont nécessaires. Cette aide est gratuite, mais une participation forfaitaire de 20 Euros est demandée pour l'expédition des courriers recommandés.